

# **BULLETIN D'INFORMATIONS RECTORALES**

**ANNÉE SCOLAIRE 2022 / 2023** 

# **SOMMAIRE DU BIR N°7 DU 17 OCTOBRE 2022**

DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ ET DE L'INSTRUCTION DANS LES FAMILI	LES2
CCMI COMPÉTENTE À L'ÉGARD DES PROFESSEURS DU PREMIER DEGRÉ DE L'ENSEIGNEMEN	T PRIVÉ2
DIRECTION DES PERSONNELS D'ENCADREMENT	3
PERSONNELS DE DIRECTION : APPEL À CANDIDATURE POUR LE RECRUTEMENT DE PERSONN D'ADJOINT AU CHEF D'ÉTABLISSEMENT POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023	
DIRECTION DES EXAMENS ET CONCOURS	4
INSCRIPTION AU DIPLÔME NATIONAL DU BREVET – SESSION DE JUIN 2023 CERTIFICAT DE FORMATION GÉNÉRALE – SESSION DE DÉCEMBRE 2022 INSCRIPTION AU CER GÉNÉRALE – SESSION DE JUIN 2023	ΓΙΓΙCAT DE FORMATION
CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE - SESSION 2023 COMPLÉMENTAIRE DE NIVEAU 3 - SESSION 2023	

# DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ ET DE L'INSTRUCTION DANS LES FAMILLES

# CCMI COMPÉTENTE À L'ÉGARD DES PROFESSEURS DU PREMIER DEGRÉ DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ

BIR n°7 du 17 octobre 2022

Réf : DEP-IEF

Arrêté de composition modifié en date du 05 octobre 2022 Cf. document en annexe.

## **DIRECTION DES PERSONNELS D'ENCADREMENT**

# PERSONNELS DE DIRECTION : APPEL À CANDIDATURE POUR LE RECRUTEMENT DE PERSONNELS FAISANT FONCTION D'ADJOINT AU CHEF D'ÉTABLISSEMENT POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

BIR n°7 du 17 octobre 2022

Réf: DE1/DIR

Afin d'assurer la suppléance des proviseurs ou principaux adjoints absents au cours de l'année scolaire, la DE recherche des personnels titulaires. Les personnels ainsi recrutés exercent en qualité de « faisant fonction ».

Cet appel à candidature s'adresse tout particulièrement aux agents souhaitant évoluer vers le métier de personnel de direction en leur permettant d'acquérir une première expérience dans les fonctions et de développer les compétences attendues.

Ces acquis pourront être valorisés dans la préparation et la réussite du concours de personnel de direction ou dans le recrutement par liste d'aptitude.

#### Personnels concernés :

- personnels titulaires enseignants des premier et second degrés,
- > personnels titulaires d'éducation et d'orientation.

#### Conditions d'exercice :

Les personnels faisant fonction sont affectés pour une durée déterminée (d'une suppléance de quelques semaines à une affectation sur l'année scolaire) comme adjoint au chef d'établissement dans un collège, un lycée général et technologique ou un lycée professionnel. Une fois l'intérim terminé, l'agent reprend immédiatement ses fonctions antérieures dans son établissement d'affectation d'origine.

Les personnels faisant fonction bénéficient d'un suivi de l'équipe des IA IPR établissements et vie scolaire (IA IPR EVS) au cours de leurs missions.

Les personnels faisant fonction restent titulaires de leur poste d'origine et relèvent de leur corps d'origine en matière de gestion administrative et financière. Ils perçoivent toutefois la part « Fonction » de l'indemnité de fonction de responsabilité et de résultat (IF2R), qui varie selon la catégorie financière de l'établissement dans lequel ils effectuent la suppléance. Si l'IF2R prévue est d'un montant inférieur aux indemnités à caractère fonctionnel perçues antérieurement à sa désignation pour assurer l'intérim, le personnel faisant fonction conserve le bénéfice de ces indemnités.

La DE étudie par ailleurs chaque situation financière de manière à ce qu'il n'y ait pas de perte de salaire et prend en charge les frais de déplacement supplémentaires générés par la ou les missions.

Les missions confiées sont temporaires et provisoires et ne substituent pas aux modalités réglementaires d'accès au corps des personnels de direction.

## Modalités de candidature :

Les candidats intéressés sont invités à transmettre par courriel une lettre de motivation revêtue de l'avis de leur supérieur hiérarchique, accompagnée d'un curriculum-vitae, **avant le 15 novembre 2022** au rectorat de l'académie de Lyon – bureau DE 1 (<u>de1-cb@ac-lyon.fr</u>).

Un entretien individuel avec les IA IPR EVS sera proposé aux candidats.

## Pour en savoir plus : être personnel de direction

https://www.education.gouv.fr/etre-personnel-de-direction-6830

## **DIRECTION DES EXAMENS ET CONCOURS**

INSCRIPTION AU DIPLÔME NATIONAL DU BREVET - SESSION DE JUIN 2023 INSCRIPTION AU CERTIFICAT DE FORMATION GÉNÉRALE - SESSION DE DÉCEMBRE 2022 INSCRIPTION AU CERTIFICAT DE FORMATION GÉNÉRALE - SESSION DE JUIN 2023

BIR n°7 du 17 octobre 2022

Réf: DEC8

Arrêtés du 28 septembre 2022 (cf annexes)

Par arrêté rectoral du 28 septembre 2022, le registre d'inscription au **diplôme national du brevet** de la session de juin 2023 est ouvert du lundi 7 novembre 2022 (9H00, heure de Paris) au vendredi 2 décembre 2022 (17h00, heure de Paris).

Par arrêté rectoral du 28 septembre 2022, le registre d'inscription au **certificat de formation générale de la session de décembre 2022** est ouvert du jeudi 3 novembre (9H00, heure de Paris) au jeudi 10 novembre 2022 (17 heures, heure de Paris).

Par arrêté rectoral du 28 septembre 2022, le registre d'inscription au **certificat de formation générale de la session de juin 2023** est ouvert du lundi 7 novembre 2022 (9H00, heure de Paris) au vendredi 2 décembre 2022 (17h00, heure de Paris).

### CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE - SESSION 2023 MENTION COMPLÉMENTAIRE DE NIVEAU 3 - SESSION 2023

BIR n°7 du 17 octobre 2022

Réf: DEC9

Arrêtés du 6 octobre 2022

- I. Par arrêtés rectoraux du 6 octobre, les registres d'inscription aux épreuves de la session 2023 seront ouverts pour :
  - La mention complémentaire de niveau 3 :
     du lundi 17 octobre 2022 (9h00) au vendredi 25 novembre 2022 (17h00)
  - Le diplôme national du certificat d'aptitude professionnelle (CAP) du lundi 17 octobre 2022 (9h00) au vendredi 25 novembre 2022 (17h00)

Les modalités précises seront détaillées dans les circulaires d'inscription du diplôme concerné.

II. Pour le diplôme national du certificat d'aptitude professionnelle et la mention complémentaire de niveau 3, le retour des confirmations et dossiers d'inscription est fixé au vendredi 9 décembre 2022, délai de rigueur (le cachet de la Poste faisant foi),

Les confirmations et dossiers d'inscription sont à envoyer à l'adresse suivante :

Rectorat de Lyon

Direction des examens et concours

Bureau DEC9

94 rue Hénon - BP 64571

69244 LYON Cedex 04